

Cinquième mauvaise nouvelle

Croyance Hacker

Ce n'était pas moi qui avait écrit ça, j'avais beau le dire sur tous les tons, le juge ne semblait pas entendre mon propos, puisque c'était mon adresse IP c'était forcément moi, et ma métaphore sur "personne ne sait que derrière mon ordinateur c'est mon chien qui tape", avait eu pour effet de le faire aboyer un peu plus fort. Pour dire les choses de façon simple... j'étais mal, et ma théorie du complot, de l'épouvantable cheval de Troie, de malfaisant ayant usurpé mon adresse IP n'entraînait chez les juges qui me faisaient face que dodelinement et haussement d'épaules exaspérés, je n'étais pas mal, il eut été plus juste de dire que j'étais très mal !

Même mon avocat n'y croyait pas franchement et me conseillait de plaider pour une "ancienne croyance liée à la liberté d'expression" même si cette croyance faisait désormais partie de l'histoire, il m'assurait que c'était jouable, qu'il y avait encore quelques personnes qui pratiquaient encore en secret, et que d'arguer en faire partie pouvait certainement diminuer la peine encourue. Puis leur question étaient très perverses, les réponses devaient être dichotomique, après avoir un temps renoncé à me faire avouer, ils attaquaient sur le terrain de mon adhésion "êtes-vous oui ou non d'accord avec ces propos" et la nul échappatoire, il n'était pas question de faire remarquer à ces juges que ce n'était pas l'objet du débat. Je répondais "noné, par simple principe de précaution.

Et puis après tout je n'étais ni le premier ni le dernier à me renier avant le chant du coq. Ma réponse n'avait semblé les satisfaire. Il ne me croyaient pas, ça ne m'étonnait guère j'avais toujours mal menti...

Et ils étaient repartis de plus belle sur mes motivations.



Comment à notre époque encore avis je pu poster dans un forum que : "Dieu n'était pas un software"...